

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ
DES SERVICES AU PUBLIC DES VOSGES**

CAHIER N° 7^{BIS}

30 mars 2018





Le contexte :

Le département des Vosges est particulièrement préoccupé par le sujet de la santé avec des typologies de territoires ruraux fragiles et même des territoires dits urbains qui pourront être touchés de plein fouet par un recul important de la présence des métiers de la santé.

La situation actuelle mérite que l'on se mobilise car, il va y avoir une accélération exponentielle des risques avec d'une part, le vieillissement de la population et d'autre part, l'absence de professionnels de santé.

De plus, la majeure partie des usagers de soins du département dispose de faibles voire de très faibles revenus. L'accès aux soins s'entend de la mobilité des personnes jusqu'à la prise en charge effective par un acteur de la santé. Il doit donc se réaliser dans le cadre d'un « assemblage » de moyens (transport/prise en charge/suivi) de qualité et supportables financièrement.

De par ses compétences de chef de file des politiques sociales et médico-sociales (notamment PMI et PA/PH), il est de la responsabilité du département de se soucier des enjeux de désertification médicale dès maintenant, afin d'anticiper pour fédérer et négocier les moyens nécessaires et équitables sur le territoire.

Enfin, la bonne couverture de soins participe à l'attractivité du territoire qui est un axe majeur de la feuille de route du département pour les 6 ans à venir.

En prenant en compte ce contexte et des éléments prospectifs, sans attendre les résultats du Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accès des Services au Public (SDAASP), le Conseil départemental a engagé une démarche pour proposer un plan d'actions santé.

En outre, depuis plus d'un an, dans le cadre du Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accès des Services au Public et des réunions territoriales, des enquêtes et des entretiens ont été réalisés et confirment que la première préoccupation des Vosgiens concerne l'offre de santé.

Pour objectiver la situation, le bureau d'études MAGELLAN CONSULTING a réalisé un diagnostic.

Celui-ci a été complété par une vingtaine d'entretiens individuels et 3 réunions de terrain (Sainte-Marguerite, Vittel et Epinal) regroupant plus de 200 professionnels de santé.

L'Objectif :

L'objectif est de participer à l'amélioration de l'offre de soin équitable sur l'ensemble du territoire en dotant le département d'un plan d'actions opérationnel avec une vision sur 6 ans.

Ainsi, le Conseil départemental dispose maintenant d'un outil précis lui permettant de jouer pleinement son rôle au sein du comité de pilotage et de la cellule opérationnelle pilotés par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les valeurs qui guident la mise en place du plan d'actions santé :

Les valeurs permettent de donner du sens à l'action et favoriser l'engagement des acteurs, de fédérer et développer le sentiment d'appartenance au projet, d'introduire de la simplicité face à la complexité des modes d'organisation.

Ainsi, pour que le message soit affiché et accepté, que chacun s'y retrouve, le plan s'appuie sur les trois valeurs suivantes :

- **Les professionnels au cœur du dispositif**

Rien ne pourra se faire sans l'engagement des professionnels.

- **Créer un réseau départemental des acteurs de la santé**

Une demande forte exprimée par les professionnels de créer un réseau et des outils transversaux.

- **Accompagner les changements par la méthode de « la preuve par l'exemple »**

Une logique pragmatique, basée sur l'expérience et l'échange des pratiques.

Le plan d'actions :

1 – La gouvernance :

La gouvernance est très importante pour garantir l'efficacité des actions.

Il s'agit de partager les diagnostics, de proposer des actions coordonnées, mutualisées, cofinancées.

Cela produira également de la lisibilité sur la démarche afin d'éviter les initiatives locales isolées qui posent souvent plus de problèmes qu'elles n'apportent de réponses.

Qui :

Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil départemental des Vosges (CD88), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole, organisations des professionnels de santé.



Comment :

- Mise en place d'un **comité stratégique « soins de proximité »** coprésidé par l'ARS et le CD88 qui se réunit 3 fois par an avec une fréquence plus élevée en 2018.
- Mise en place d'une **cellule opérationnelle** composée de techniciens des organismes de la gouvernance qui se réunit une fois par mois et administrée par l'ARS.

Cette cellule agit de deux façons :

- Elle engage elle-même des projets de terrain en prospective (ex : identification d'un secteur atone alors que des problèmes existent ou arrivent).
- Elle est saisie par les remontées de projet du terrain à partir des relais identifiés dans les EPCI.

Outils :

- Un espace partagé piloté par l'ARS,
- Un référent par organisation,
- Une base de données santé/soins pilotée par le CD88 et alimentée avec les données transmises par les différents partenaires.

2- La création et l'animation d'un réseau des acteurs de la santé

Lors des rencontres de terrains avec les 200 professionnels de santé, ceux-ci ont fortement demandé au Conseil départemental de continuer à organiser des rencontres transversales de manière territoriale et/ ou thématique. Il apparaît nécessaire de créer un groupe pilote avec les acteurs qui se sont clairement identifiés et qui pourront définir les contours du projet.

En attendant trois actions pourraient être engagées :

L'organisation de rencontres à l'échelle des territoires de l'ouest, du centre et de l'est.

L'organisation d'un forum annuel à l'échelle du département,

La création d'une application « soins vosges » qui rassemble l'ensemble des informations nécessaires et disponibles avec une partie usagers et une partie professionnelle.

3- Les 4 axes stratégiques :

3-1 Renforcer l'attractivité pour accueillir les professionnels de santé :

En respectant les aspirations des jeunes professionnels, il s'agit de mettre en place un programme ciselé qui s'adapte à chaque cas, en amont avec La Passerelle et en aval avec des territoires préparés.

Action 1 : **Organiser, sans failles la liaison entre le dispositif « La Passerelle » et le relais au niveau départemental.**

Dispositifs :



- Disposer d'un animateur santé relais pour les Vosges,
- Disposer d'outils de promotion : vidéos, plaquettes, stand, ...
- Déployer une communication marquante : publicité, forums, salons, articles.

Action 2 : Favoriser le choix de stages des futurs médecins dans les Vosges en créant les conditions favorables pour des stages réussis professionnellement et personnellement

Dispositifs

- Développer le nombre de maîtres de stages et veiller à leur répartition géographique,
- Augmenter encore la qualification des maîtres de stages et animer un réseau,
- Créer des hébergements abordables financièrement avec une partie individualisée et la possibilité d'avoir des activités collectives.
- Organiser des rencontres, soirées et/ou journées d'accueil, avec une partie sur les modalités d'installation, une partie présentation des atouts du département et une partie festive.
- Organiser une action de promotion plus ciblée sur les remplaçants.

Action 3 : Accompagner le projet professionnel et personnel du professionnel de santé

Dispositifs :

- Organiser l'information pour connaître les besoins et/ou projets des futurs professionnels de santé et en particulier des médecins,
- Organiser un réseau performant et réaliser une base de données des offres et projets: maisons de santé, départs en retraite, projets de regroupement, contrats locaux de santé, remplacements, liens hôpitaux médecine de ville. etc.
- Organiser un réseau performant et réactif autour du projet de vie avec les communes de résidence : emploi du conjoint, logement, crèche, activités de loisirs.
- Valoriser des thématiques légitimes pour le territoire : comme par exemple la médecine sportive, le thermalisme et le bien-être.

Action 4 : Accompagner les orientations du GHT8

Le département a la chance de posséder un groupement hospitalier de territoire regroupant l'ensemble des établissements du territoire.

Il s'agit de partager les réflexions et mutualiser et accompagner certaines actions.

3-2 Organiser l'offre de soins par territoire

Le Conseil départemental entend accompagner les territoires pour qu'ils soient en capacité de répondre à l'offre de soins à partir d'une organisation des professionnels.

Le territoire s'entend comme celui qui sera le plus pertinent au regard de la cohérence de l'organisation de l'offre.

L'offre s'entend comme l'ensemble des acteurs qui participent de la prévention et aux soins. De l'association aux différents professionnels.



Action 1 : Déployer des chargés de mission santé pour couvrir les Vosges :

Dispositifs :

- Dynamiser les territoires en étant au plus près de l'analyse des fonctionnements et des professionnels de santé. Connaître, décloisonner, rassembler, coordonner, analyser les signaux, anticiper les besoins,
- Construire et mettre en œuvre des stratégies locales comme par exemple les Contrats Locaux de Santé,
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs sur les priorités,

Action 2 : Réaliser des projets stratégiques de santé à l'échelle la plus pertinente dans les territoires et qui prennent en compte la dimension de l'offre.

Action 3 : Aider à l'information, l'organisation et le montage des projets de coopération entre-professionnels.

3-3 Une thématique prioritaire et transversale : Vieillesse et santé :

Pour réussir son vieillissement en bonne santé, les actions proposées s'organisent autour d'un parcours complet.

Action 1 : La prévention, l'éducation à la santé

Dispositifs :

- Conférence des financeurs,
- Page Santé dans la revue Vivre les Vosges Ensemble.

Action 2 : L'organisation d'un maintien santé au domicile

Dispositifs :

- Aménagements des locaux et prescription d'aides techniques,
- Organisation de la surveillance : recenser les outils, communiquer et inciter à leur utilisation,
- Aide à la personne : actes essentiels de la vie.

Action 3 : La médicalisation des EHPAD et leur positionnement comme lieu de soins dans le territoire

Dispositifs :

- Développer le partenariat avec l'association des médecins coordonnateurs,
- Organiser et outiller pour développer la télémédecine.

3-4 Une thématique technique prospective, alternative et complémentaire : la télémédecine et les pratiques émergentes

Pour que certains territoires puissent compléter leur offre,
Pour que certaines spécialités continuent d'exister dans les Vosges,
Pour que le service existe dans les Vosges plutôt qu'à des milliers de kilomètres.

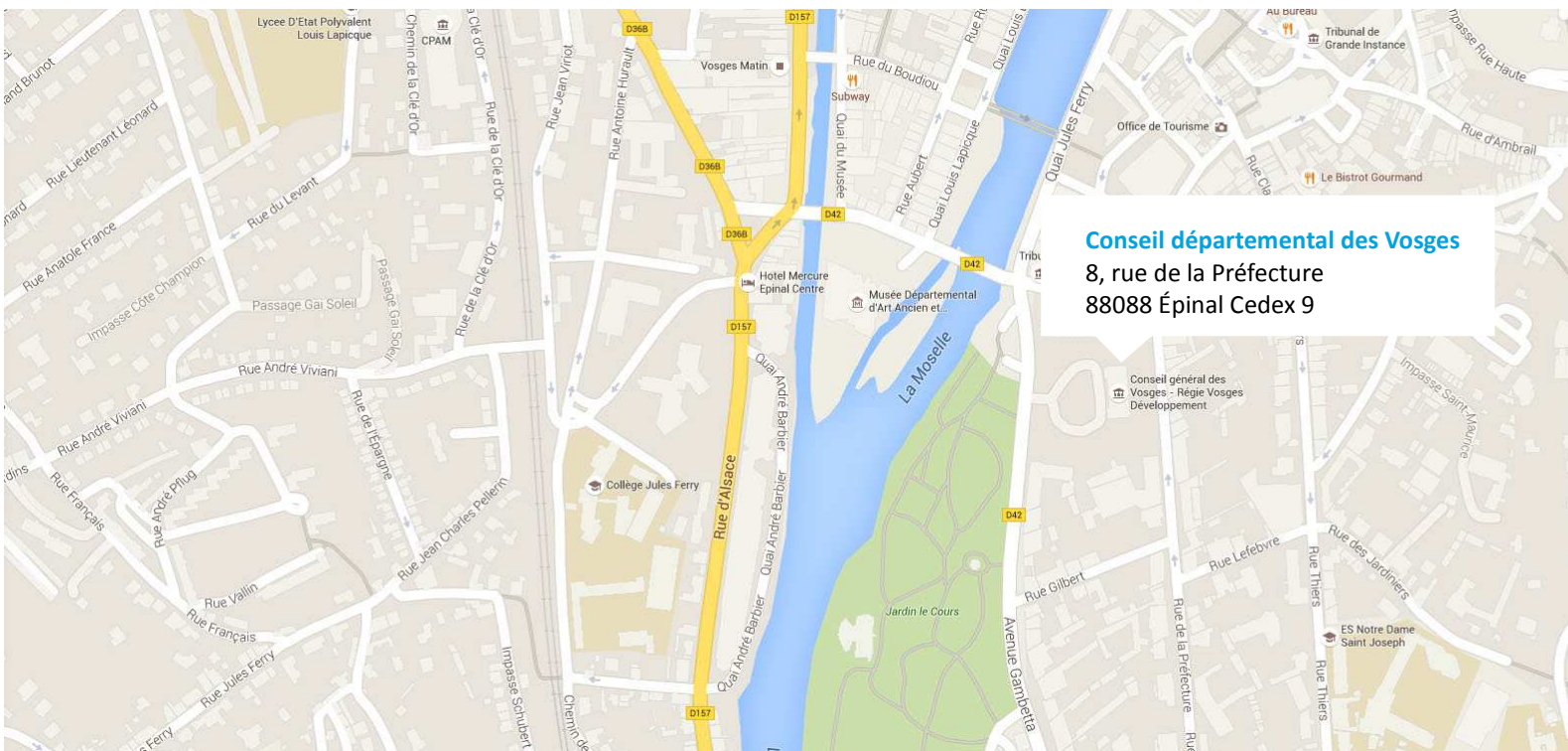
Action 1 : Développer, accompagner et renforcer, si besoin, les démarches existantes pour les multiplier sur le territoire.

Action 2 : Créer les conditions d'organisation, de mise en réseau et matériel les « plateaux techniques » pour une présence dans les Vosges.

Action 3 : Equiper les lieux dans les territoires

Bien entendu, ce plan d'actions s'inscrit en complémentarité d'actions existantes et s'améliore en continu.

Pour être encore plus efficace, certaines actions sont déjà commencées.



RESTER EN CONTACT

Direction de la Prospective, des
Contractualisations et du Développement
Durable **Olivier RAMOND**



oramond@vosges.fr



+33(0)3 29 29 89 96



**LA VIE EN
VOSGES**
le Département